



AVIVA INVESTORS FRANCE

# Afer-Sfer

**rapport**  
annuel

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.09.2016

# ■ sommaire

<i>informations concernant les placements et la gestion</i> .....	<b>4</b>
<i>rapport de gestion du conseil d'administration</i> .....	<b>8</b>
<i>informations concernant les mandataires sociaux</i> .....	<b>16</b>
<i>rapport général du commissaire aux comptes</i> .....	<b>18</b>
<i>rapport spécial du commissaire aux comptes</i> .....	<b>20</b>
<b>comptes annuels</b> .....	<b>22</b>
<i>bilan</i> .....	<b>23</b>
<i>actif</i> .....	<b>23</b>
<i>passif</i> .....	<b>24</b>
<i>hors-bilan</i> .....	<b>25</b>
<i>compte de résultat</i> .....	<b>26</b>
<i>annexes</i> .....	<b>27</b>
<i>règles &amp; méthodes comptables</i> .....	<b>27</b>
<i>évolution actif net</i> .....	<b>30</b>
<i>compléments d'information</i> .....	<b>31</b>
<b>inventaire</b> .....	<b>38</b>
<b>résolutions</b> .....	<b>43</b>

<b>Gestionnaire financier par délégation</b>	AVIVA INVESTORS FRANCE 14, rue Roquépine - 75008 Paris.
<b>Dépositaire</b>	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
<b>Conservateur</b>	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Les Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.
<b>Commissaire aux comptes</b>	MONSIEUR BRUNO VAILLANT 6, place de la République Dominicaine - 75017 Paris.
<b>Commercialisateur</b>	G.I.E. AFER 36, rue de Châteaudun - 75009 Paris.
<b>Conseil d'administration</b>	<b>Président du Conseil d'administration</b> Monsieur Denis LEHMAN  <b>Directeur Général</b> Madame Frédérique NAKACHE  <b>Administrateurs</b> Monsieur Denis LEHMAN Monsieur Stéphane CAMON Madame Florence GILLES AVIVA VIE représentée par Monsieur Baptiste BUISSON AFER EUROPE + représentée par Madame Agnès NARJOZ AVIVA EPARGNE RETRAITE représentée par Madame Laurence MITROVIC AFER représentée par Monsieur Jack LEQUERTIER

# Informations concernant les placements et la gestion

**Classification :** Diversifié.

**Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :** Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence, ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de la SICAV, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde de régularisation des plus-values.

La SICAV a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant : capitalisation et/ou distribution.

L'Assemblée Générale statue chaque année sur l'affectation, en tout ou partie, du résultat net ainsi que des plus-values réalisées, indépendamment l'un de l'autre.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

**Objectif de gestion :** La SICAV a pour objectif d'optimiser la performance de capitaux investis dans des contrats d'assurance-vie libellés en unités de compte relevant du statut fiscal « DSK » en investissant principalement en actions françaises ou de l'Union Européenne.

**Indicateur de référence :** L'indicateur de référence auquel l'actionnaire pourra comparer a posteriori la performance de son investissement (coupons/dividendes nets réinvestis, au cours de clôture) est l'indice composite suivant :

- 65% CAC 40 : Cet indice actions est composé à partir d'un échantillon de 40 valeurs des marchés réglementés d'Euronext Paris, choisies parmi les 100 plus fortes capitalisations. Il est calculé quotidiennement et publié par Euronext ;
- 35% JPM EMU : Cet indice obligataire est composé des emprunts gouvernementaux de la zone Euro, libellé en euro, de toutes maturités. Il est calculé quotidiennement et publié par JP Morgan.

## Stratégie d'investissement :

### Stratégie utilisée

Le processus d'investissement est conduit de la façon suivante :

La stratégie d'investissement repose sur une allocation d'actifs permettant de sélectionner les investissements afin d'exposer les portefeuilles à différentes classes d'actifs, notamment sur les marchés obligataires, actions ...

Le portefeuille pourra être exposé :

- entre 60% et 100% aux marchés d'actions français ou de l'Union Européenne,
- jusqu'à 40% aux marchés de taux de la zone Euro ou de l'Union Européenne, en titres de créance ou instruments du marché monétaire,
- au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

L'allocation d'actifs du portefeuille et la sélection des valeurs mobilières sont entièrement discrétionnaires sous réserve du respect des limites d'exposition fixées au présent prospectus ; si l'allocation d'actifs de la SICAV a vocation à tendre vers un portefeuille équilibré entre la performance des actions et celle des obligations, le gestionnaire pourra donc librement sur-pondérer, en fonction de son anticipation, l'une ou l'autre des catégories.

Le processus d'investissement est conduit de la façon suivante :

### Poche « taux » :

- analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques,
- sélection des valeurs en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs et de leur spread, de leur rating et de la maturité des titres,
- Respect de la fourchette de sensibilité de la SICAV, comprise entre 0 et +8.

### Poche « actions » :

- analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques,

- en fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gestionnaire sur-pondérera ou sous-pondérera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent les indices inclus dans l'indicateur de référence,
- puis les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

Les allocations sont revues périodiquement par le gestionnaire.

### **Les actifs hors dérivés intégrés**

#### **=> Actions et titres donnant accès au capital**

Le portefeuille comprendra au minimum 60% d'actions cotées.

Au-delà de ce minimum, il pourra également comprendre d'autres actions et des titres donnant accès au capital (certificats d'investissement et de droit de vote ou bons de souscription...).

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques. Les émetteurs sélectionnés relèveront principalement de la France et à hauteur de 10% de l'actif net, d'autres pays de l'Union Européenne.

Les titres détenus relèveront de toutes tailles de capitalisation et seront libellés en euro ou à hauteur de 10% de l'actif net, en autres devises de l'Union Européenne.

#### **=> Titres de créance et instruments du marché monétaire**

La SICAV pourra détenir jusqu'à 40% de titres de créance et instruments du marché monétaire (obligations à taux fixe, obligations à taux variable, obligations indexées sur l'inflation, titres de créance négociables, BMTN, EMTN non structurés, titres participatifs, titres subordonnés...). La durée de vie restant à courir de ces titres lors de l'acquisition pourra être inférieure ou supérieure à six mois.

Les émetteurs sélectionnés relèveront principalement de la zone Euro et accessoirement des pays de la Communauté Européenne hors zone Euro. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

La société de gestion applique des dispositions relatives à la sélection des émetteurs notamment en limitant le pourcentage de détention pour un même émetteur en fonction de sa notation lors de l'acquisition. Ainsi, la détention de titres d'un émetteur privé (hors Etats, établissements publics ou assimilés) non noté ou de notation inférieure à A (notation Standard & Poor's ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation) est limitée à 3% maximum de l'actif net.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Un comité de sélection des signatures valide l'intégralité des émetteurs sélectionnés qu'ils soient notés ou non notés, et statue si besoin sur la notation effectivement retenue pour chaque émetteur.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des actionnaires et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

Les titres détenus seront libellés en euro ou en autres devises de l'Union Européenne.

#### **=> Actions et parts d'OPC**

Le portefeuille peut être investi dans la limite de 10% de l'actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français ou OPCVM européens, à l'exclusion des fonds de fonds et des OPC nourriciers. Il pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion. Ces OPC appartiendront aux classes actions, diversifiés déclarant une spécificité géographique ou sectorielle précise, obligations et autres titres de créance dans le but de réaliser l'objectif de gestion, ainsi que « monétaire » et « monétaire court terme » dans le but de gérer les excédents de trésorerie.

### **Les instruments dérivés**

La SICAV pourra recourir à des instruments dérivés tels que des futures et options sur actions, indices boursiers, taux et devises, swaps de taux et de devises, achat et vente de devises à terme, des dérivés de crédit au travers des Credit Default Swaps (CDS) single-name et sur indices ainsi que des Total Return Swaps (TRS) classiques sur des indices ou paniers actions ou obligataires. Lorsqu'il a recours aux TRS dans un contexte sans visibilité, le gérant peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Ces instruments dérivés seront négociés sur des marchés réglementés français ou étrangers, organisés et/ou de gré à gré.

De manière générale, le recours aux instruments dérivés permet d'exposer le portefeuille :

- au marché des actions, sans recherche de surexposition,
- au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille dans le respect des limites précisées par ailleurs,
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Le risque global de la SICAV est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement. Le niveau maximal d'exposition de la SICAV aux marchés pourra être porté jusqu'à 110% de l'actif net.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, tels que des établissements de crédit ou des banques et font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces. Les garanties financières en espèces reçues par SICAV pourront être réinvesties via des OPC, qui appartiendront notamment à la classe « monétaire court terme ». Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de la SICAV, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice.

### Les instruments intégrant des dérivés

La SICAV pourra détenir des obligations convertibles obligations échangeables, obligations avec bons de souscription, obligations remboursables en actions, ainsi que des droits et des warrants pouvant notamment provenir du détachement de titres en portefeuille.

Le risque global de la SICAV est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement. Le niveau maximal d'exposition de la SICAV aux marchés pourra être porté jusqu'à 110% de l'actif net.

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet d'exposer le portefeuille :

- au marché des actions, sans recherche de surexposition,
  - au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille dans le respect des limites précisées par ailleurs,
  - ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.
- Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré. L'engagement de la SICAV sur ces instruments ne devra pas être supérieur à la valeur de son actif.

### Les dépôts

La SICAV ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités à titre accessoire dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

### Les emprunts d'espèces

La SICAV pourra avoir recours à des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

### Les acquisitions et cessions temporaires de titres

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaire de titres ne sera effectuée.

**Profil de risque :** Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements de la SICAV, les risques pour l'actionnaire sont les suivants :

**Risque de gestion discrétionnaire :** Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions et obligations). Il existe un risque que la SICAV ne soit pas investie à tout moment sur les marchés les plus performants.

La SICAV ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance de la SICAV diverge de l'indicateur de référence.

**Risque actions :** L'actionnaire est exposé à la dégradation de la valorisation des actions ou des indices auxquels le portefeuille de la SICAV est exposé. Le portefeuille peut être exposé en totalité aux actions. Il existe ainsi, à hauteur de cette exposition, un risque de baisse de la valeur liquidative.

En raison de la fluctuation des marchés actions, la SICAV pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la SICAV pourra investir sur des valeurs de petites capitalisations. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

**Risque de taux :** En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPC. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une augmentation de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

La SICAV est gérée au sein d'une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et +8.

**Risque de crédit :** La valeur liquidative de la SICAV baissera si celle-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la notation vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

**Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés :** Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

**Risque de change :** Etant donné que la SICAV peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, l'actionnaire pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

**Risque de contrepartie :** L'actionnaire est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Garantie ou protection :** La SICAV ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

**Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :** Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée à servir de support à des contrats d'assurance vie souscrits par l'AFER auprès d'Aviva Vie et d'Aviva Epargne Retraite.

Cette SICAV s'adresse aux investisseurs qui recherchent un OPCVM majoritairement investi en actions françaises ou européennes cotées et qui acceptent par conséquent le niveau de risque afférent à ces marchés. Elle pourra servir d'unité de compte « actions cotées » à des bons ou contrats d'assurance vie bénéficiant du statut fiscal « DSK », en combinaison avec une unité de compte « à risque » (article 125-0 A du Code Général des Impôts).

Durée minimum de placement recommandée : huit ans.

**Régime fiscal :** Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, l'actionnaire est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

- Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau de l'actionnaire. La situation fiscale de l'actionnaire dépend de nombreux facteurs et varie en fonction de sa qualité de résident ou non et de son statut de personne physique ou morale.
- Les revenus distribués sont soumis à l'impôt sur le revenu pour les personnes physiques, sauf cas particulier de prélèvement libératoire, ou à l'impôt sur les sociétés pour les personnes morales.
- Les plus-values de cession de valeurs mobilières réalisées par une personne physique ne sont taxées que si le montant annuel des cessions par les membres du foyer fiscal excède un seuil fixé chaque année par la loi de finances. Les plus-values latentes, dégagées par les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés, sont à intégrer dans le résultat imposable selon les modalités fiscales applicables à leur catégorie.
- Les dividendes perçus par un actionnaire non-résident sont soumis à une retenue à la source sous réserve de l'existence d'une convention fiscale internationale.

Toutefois, le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK...) et l'actionnaire est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

***Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- La valeur liquidative est disponible auprès d'Aviva Investors France ou sur le site internet : [www.afer.asso.fr](http://www.afer.asso.fr).
- Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Aviva Investors France - Service Juridique - 14, rue Roquépine - 75008 Paris. [Juridique.SERV.FR@avivainvestors.com](mailto:Juridique.SERV.FR@avivainvestors.com).
- Date d'agrément par l'AMF : 27 janvier 1995.
- Date de création de la Sicav : 15 février 1995.



# rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre Société au cours de l'exercice social et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 30 septembre 2016.

## L'environnement économique et financier

Les prévisions de croissance mondiale ont globalement été révisées à la baisse au cours de l'exercice, tirées vers le bas plutôt par les pays avancés que par les pays émergents. La croissance économique mondiale restera ainsi modérée en 2016 à la suite d'un ralentissement de la croissance aux Etats-Unis et du vote en faveur de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (« Brexit »). Selon les prévisions d'octobre 2016 du FMI, la croissance mondiale devrait s'afficher à 3,1% en 2016 (contre 3,2% en 2015), avant de rebondir à 3,4% l'an prochain, grâce à une reprise dans les principaux pays émergents, y compris la Russie et le Brésil. Dans les pays avancés, la croissance ne devrait atteindre que 1,6% en 2016, soit moins que les 2,1% enregistrés en 2015.

Aux Etats Unis, la croissance reste tout de même solide en dépit de l'impact négatif du dollar fort. La Banque centrale pilote avec souplesse le resserrement monétaire afin de prendre en compte le contexte international. Le FMI a toutefois révisé à la baisse ses prévisions pour les Etats-Unis à 1,6% pour 2016 (contre 2,1% en 2015, à la suite d'un premier semestre décevant, qui s'explique par la faiblesse de l'investissement des entreprises et la baisse des stocks de biens. La croissance américaine devrait remonter à 2,2% en 2017, tandis que les effets de la baisse des prix de l'énergie et de la vigueur du dollar se dissiperont.

La zone euro consolide sa reprise, bénéficiant de la politique monétaire très accommodante de la Banque centrale européenne. L'impact à long terme du « Brexit » sur l'économie est incertain, et dépendra des renégociations entre les différents intervenants, à propos notamment des échanges commerciaux et des régulations. Si le problème est économique pour la Grande-Bretagne, il se situe au plan politique pour la zone euro. L'Europe va traverser une période d'incertitude. La croissance au Royaume-Uni devrait tomber à 1,8% en 2016 et à 1,1% en 2017, contre 2,2% en 2015, selon le FMI. Dans la zone euro, la croissance devrait s'établir à 1,7% en 2016 et à 1,5% en 2017, contre 2,0% en 2015. S'agissant de l'inflation, la BCE anticipe +0,2% cette année, avant une accélération à +1,2% en 2017.

Au Japon, les résultats des « Abenomics » sont clairement décevants. De plus, le pays souffre de l'appréciation inattendue du Yen. Toutefois, la Banque du Japon reste à la manœuvre pour tenter de sortir le pays de la déflation. La croissance de la troisième économie du monde devrait rester modérée, à 0,5% en 2016 et 0,6% en 2017, selon le FMI, après 0,5% en 2015. À court terme, les dépenses publiques et une politique monétaire accommodante soutiendront la croissance ; à moyen terme, l'économie japonaise souffrira de la baisse de sa population.

Dans les pays émergents et les pays en développement, la croissance s'accélère pour la première fois depuis six ans selon le FMI, pour atteindre 4,2% en 2016, contre 4% en 2015. L'an prochain, la croissance devrait s'établir à 4,6%. Cependant, les perspectives diffèrent largement d'un pays et d'une région à l'autre. En Chine, les dernières statistiques économiques ont plutôt rassuré sur la dynamique de la deuxième économie mondiale, qui poursuit son ralentissement graduel et ordonné à 6,6% en 2016 et 6,2% en 2017 contre 6,9% en 2015. Dans les pays émergents d'Asie, surtout en Inde, la croissance reste résiliente. Le PIB indien devrait progresser de 7,6% en 2016 et 2017 selon le FMI, soit le rythme le plus rapide parmi les grands pays du monde. L'activité économique a ralenti en Amérique latine : plusieurs pays restent en récession, à l'image du Brésil où l'activité devrait se contracter de 3,3% en 2016.

## Les marchés de Taux et de Crédit en zone euro

### Le marché monétaire et les Banques centrales

Après l'avoir envisagé à plusieurs reprises en 2015, la Réserve fédérale américaine (Fed) a finalement relevé ses taux directeurs de 0,25% le 16 décembre 2015. Proches de zéro depuis 2008, ces derniers évoluent désormais dans une fourchette de 0,25% à 0,50%. Alors que l'on s'attendait à une poursuite du durcissement monétaire en 2016, la Réserve fédérale a décidé de prolonger le statu quo. Les raisons sont à la fois nationales et mondiales : l'emploi a connu un inquiétant trou d'air en août et la présidente de la Réserve fédérale, Janet Yellen, veut avoir la certitude que la croissance des Etats-Unis reste ferme. Celle-ci est d'autant plus réticente à durcir la politique monétaire que les autres banques centrales continuent d'être particulièrement accommodantes. Même quand la Fed ne fait rien, les décisions de la BCE et de la Banque du Japon suffisent en effet à creuser le fossé entre les Etats-Unis et le reste du monde. A l'issue de sa réunion de septembre 2016, la Fed a donc laissé sa politique monétaire inchangée sans toutefois exclure un resserrement additionnel futur.



La BCE a réaffirmé tout au long de l'année 2015 être prête à accroître son effort en matière d'achats d'actifs au-delà de septembre 2016. Ce qu'elle a fait, le 3 décembre 2015, en annonçant le prolongement de ses rachats de dettes publiques et privées jusqu'en mars 2017. A l'occasion de son conseil des gouverneurs de décembre 2015, la BCE a également décidé d'une baisse du taux de dépôt de -0,2% à -0,3% (après une baisse à -0,10% en juin 2014 puis à -0,20% en janvier 2015), et l'inclusion dans le programme de rachats d'actifs de nouveaux titres de dettes, à savoir des titres de dettes de collectivités locales et régionales de la zone euro ainsi que certains émetteurs corporate importants. En mars 2016, la BCE a abaissé ses trois taux directeurs. Elle a ramené, comme attendu, le taux de sa facilité de dépôt à -0,4% contre -0,3%, mais elle a aussi abaissé son taux de refinancement à zéro, une première, contre 0,05% jusqu'alors, et réduit son taux de prêt marginal de 0,3% à 0,25%. Elle a en outre porté de 60 à 80 milliards d'euros le montant de ses achats mensuels sur les marchés financiers, destinés à injecter des liquidités dans le système financier et à faire baisser les taux de crédit. Quatre nouvelles opérations de prêt de liquidités à long terme aux banques de la zone euro ont également été décidées. Les achats de dettes d'entreprises (CSPP) ont débuté le 8 juin 2016 avec des volumes relativement importants. Par ailleurs, la première opération de la nouvelle série de TLTRO a été lancée le 22 juin 2016.

En Grande-Bretagne, très vite après le vote en faveur du « Brexit » fin juin 2016, Mark Carney, le gouverneur de la Banque d'Angleterre (BoE), a indiqué que des mesures d'assouplissement monétaire seraient activées à brève échéance pour limiter le ralentissement de la croissance. Le 4 août 2016, la BoE a décidé d'accompagner la baisse de 0,25% de ses taux de référence d'un redimensionnement de son « Quantitative Easing » à 100 milliards de livres et de son élargissement au crédit.

La politique dite d'assouplissement quantitatif et qualitatif ou QQE pilotée depuis 2013 par le gouverneur de la Banque du Japon (BoJ), Haruhiko Kuroda, était censée sortir le Japon de la stagnation et en finir avec les anticipations déflationnistes qui pèsent sur la consommation et l'investissement. Mais elle n'a pour l'instant pas donné satisfaction. La BoJ espère toujours parvenir à faire remonter, à terme, l'inflation au niveau des 2%. Un objectif qu'elle n'est pas parvenue à atteindre après trois ans d'achats massifs de titres sur les marchés financiers. L'institut d'émission nippon avait annoncé fin juillet qu'il allait procéder à une évaluation approfondie de sa politique de taux négatifs et de son programme d'achats d'actifs. En septembre 2016, La BoJ a décidé de changer le cadre de sa politique monétaire, avec notamment un objectif de taux à long terme et de nouvelles règles de rachats d'ETF, tout en réaffirmant son ambition d'atteindre le plus vite possible une inflation de 2%. Elle a maintenu à -0,1% le taux des dépôts au jour le jour mais abandonné son objectif de base monétaire et instauré à la place un "contrôle de la courbe des taux", en vertu duquel la BoJ achètera des obligations d'Etat à long terme, pour maintenir les rendements à 10 ans à leur niveau actuel, proche de zéro. La banque centrale a également annoncé une diversification de ses achats d'ETF, d'un montant de 2 700 milliards de yens (23,7 milliards d'euros), qui seront désormais liés au Topix, un indice dans lequel les banques pèsent lourd.

### Les obligations d'Etat

Les principales banques centrales ont été très actives dans un contexte de croissance mondiale en déclin et le marché obligataire européen a une nouvelle fois réalisé un exercice très positif en termes de performances avec une poursuite de la baisse des taux souverains « cœur ». La chute a été particulièrement sévère sur les 2 premiers mois de l'année 2016 ainsi qu'à la suite du vote en faveur du « Brexit » en juin. Le taux 10 ans allemand a ainsi touché un plus bas à -0,19% début juillet 2016 et s'est maintenu en territoire négatif l'essentiel du troisième trimestre 2016. Le 10 ans français a suivi la même trajectoire, touchant un plus bas à 0,098% en juillet 2016, contre près de 1% en début d'exercice, fin septembre 2015.

Partout ou presque les courbes de taux ont décalé à la baisse et se sont aplaties. Après le mouvement de refuge vers les actifs considérés comme les plus sûrs suite au référendum britannique, on a assisté à des ajustements des anticipations de politique monétaire dans un sens plus accommodant en Europe, de part et d'autre de la Manche, et aux Etats-Unis.

Du côté des dettes périphériques, les marchés de taux de la zone euro ont montré une bonne résistance aux risques politiques. Les « spreads » de l'Espagne et de l'Italie ont été soutenus par la politique de la Banque centrale européenne très accommodante. Le résultat des élections en Espagne a rassuré les investisseurs. Le différentiel entre les taux espagnols et italiens s'est écarté au profit de l'Espagne. L'Italie étant notamment pénalisée par l'incertitude politique liée au référendum sur la réforme constitutionnelle de Matteo Renzi. Les taux 10 ans espagnol et italien terminent respectivement l'exercice à 0,875% et 1,185%, contre 1,885% et 1,721% fin septembre 2015. La Grèce et le Portugal ont par contre souffert, voyant leurs « spreads » s'écarter et leurs taux se tendre au cours de l'exercice.

### Le Crédit

Sur l'exercice, la tendance a été favorable au marché du crédit euro qui a bénéficié à la fois du resserrement des « spreads », pourtant à des niveaux historiquement bas en début de période et d'une forte baisse des taux (surperformance des maturités longues au-delà de 7 ans, ce qui a conduit à un aplatissement généralisé des courbes de crédit sur la période). Les investisseurs sont en effet restés centrés sur la recherche de rendement, dans un contexte de redressement modéré mais graduel de la situation macroéconomique en Europe et surtout en raison du soutien technique continu de la Banque centrale européenne. Dès décembre 2015, la BCE annonçait un renforcement de ses actions accommodantes (report dans le temps de la fin du QE et baisse du taux de dépôt) et ensuite en mars 2016, l'extension du QE aux obligations Investment Grade non bancaires ainsi que la mise en place d'un nouveau LTRO pour les banques. Le programme de rachat de dettes d'entreprises est entré en vigueur à partir de juin 2016 au travers de critères d'éligibilité relativement accommodants.

En dépit de ces conditions favorables au marché du crédit européen, le démarrage de l'année 2016 a été difficile, corrélé à des nouvelles négatives en provenance de Chine, à l'émergence de divers risques idiosyncratiques, à la baisse du prix du pétrole qui a touché des plus bas historiques et enfin sur la première quinzaine de février, à un mouvement marqué de défiance des investisseurs vis-à-vis du secteur bancaire (sensibilité du secteur aux prix bas des matières premières, risque Deutsche Bank, environnement de taux bas et besoin de recapitalisation du système bancaire italien).

Dans l'ensemble, la performance du crédit a donc été bonne sur la période avec notamment une performance sur le marché du crédit « Investment grade » de l'ordre de 6% depuis début 2016, battant toutes les anticipations même les plus optimistes de début d'année. Sur l'année glissante, les obligations Corporates ont surperformé les obligations financières portées par le caractère éligible du CSPP (achats de dettes d'entreprises par la BCE) de nombreuses émissions Corporates. Les émissions hybrides Corporates se sont également particulièrement bien comportées. Au sein des Financières, les émissions subordonnées ont été les principaux moteurs de performance sur la période, en particulier dans le secteur des assurances. Le marché du High Yield (Haut rendement) a enregistré une performance de plus de 8%, tiré en particulier par le rattrapage du secteur de l'énergie qui a bénéficié d'une stabilisation des prix des matières premières à partir de la fin du premier trimestre 2016. Ce sont les notations les plus basses (B à CCC) qui ont enregistré les plus fortes progressions.

### Les marchés d'actions

Les marchés européens ont repris le chemin de la hausse en octobre et novembre 2015 même si le mouvement ne s'est pas fait de façon linéaire. La perspective d'un renforcement de l'assouplissement quantitatif de la Banque centrale européenne dès le mois de décembre et son corollaire, la faiblesse de l'euro sur ses plus bas depuis avril contre le dollar proche de 1,06, ont beaucoup aidé. Le rebond du dernier trimestre a ainsi permis aux marchés actions européens de signer une année 2015 nettement positive.

Le début d'année 2016 aura été certainement très éprouvant pour les investisseurs. La première hausse des taux aux Etats-Unis depuis près de 10 ans, les mauvaises statistiques économiques chinoises et plusieurs dévaluations successives du yuan ont poussé les marchés actions à la baisse pour toucher un plus bas de l'année mi-février. Il a fallu attendre que la Banque centrale chinoise (PBoC) rassure les intervenants sur la non-nécessité de dévaluer plus avant la monnaie chinoise, mais surtout la confirmation de Janet Yellen sur les intentions de la Fed au sujet de la normalisation de sa politique monétaire pour que les marchés reprennent de la hauteur.

Les marchés actions ont ensuite souffert en juin des incertitudes liées au référendum sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Le CAC 40 a finalement perdu plus de 6,5% au premier semestre 2016, son plus mauvais premier semestre depuis 2010.

Le troisième trimestre 2016 a débuté par un dégonflement des craintes exacerbées qu'avait provoqué le vote en faveur du « Brexit ». Malgré la réalisation du scénario envisagé comme le pire, les actifs risqués ont rebondi durant ce trimestre et plus particulièrement en juillet et en août. La transition politique rapide au Royaume-Uni avec l'arrivée de la nouvelle Première ministre, Theresa May, a rassuré les investisseurs. La communication vigilante des banques centrales a également soutenu les indices européens. Si les marchés ont été plombés par les valeurs bancaires dans la lignée des résultats des tests de résistance publiés fin juillet par l'Autorité bancaire européenne, la décision attendue de la Banque centrale d'Angleterre (BoE) de réduire ses taux d'intérêt, couplée à un renforcement surprise de son programme de rachats d'actifs, ont redonné du souffle aux marchés qui ont pu rebondir rapidement. En septembre, la volonté de la Banque du Japon et de la Fed de maintenir des politiques monétaires accommodantes a été bien accueillie ainsi que la bonne tenue des cours du pétrole. Les investisseurs peinent toutefois à trouver de nouveaux catalyseurs pour repartir de l'avant, dans un contexte marqué par une résurgence du risque politique. Les financières ont en particulier accusé le coup après la dégringolade de Deutsche Bank, Angela Merkel ayant affirmé en fin de mois qu'il était hors de question d'injecter de l'argent public dans la banque.

Sur le marché actions anglais, le FTSE100 surperforme le reste des indices européens, il le doit principalement à la bonne tenue de l'énergie, de ses grandes pharmaceutiques très exposées dollar. La chute de la livre sterling après l'officialisation de la victoire du camp du « Brexit », tant contre dollar que contre euro a aussi bien aidé.

### Politique de gestion

Entre septembre 2015 et septembre 2016, nous avons maintenu une préférence pour les actions face aux taux.

Au cours du dernier trimestre 2015, suite à la correction du marché durant le mois de septembre, nous avons progressivement renforcé notre position actions sur la zone euro, en particulier sur la France. En revanche, courant juin, en prévision du référendum sur le Brexit, nous avons amorcé une diminution de notre exposition actions, augmentant ainsi notre marge de manœuvre sur les budgets de risques. Fin septembre 2016, la poche actions représentait environ 68% du portefeuille.

Concernant les taux, une réallocation progressive vers une stratégie de performance absolue a été effectuée sur la poche dès le début 2016. A la fin de l'exercice, la stratégie représentait environ 4% de la SICAV.

### Actions

Au cours de l'exercice 2016, dans un contexte de marchés volatils, nous avons privilégié les valorisations attractives et les thématiques de long terme.

Le portefeuille est surpondéré sur les valeurs bancaires, les matériaux de construction, l'automobile, la technologie et les matières premières. Nous maintenons ainsi toujours une surpondération des valeurs cycliques au détriment des valeurs défensives que nous considérons trop chères (sous-pondération de la santé, des produits ménagers et de soin personnel, de l'agroalimentaire et des boissons et de l'immobilier).

Le poids du secteur des matières premières a été sensiblement accru d'une part, avec des achats en Aperam en début d'exercice alors que le titre était selon nous excessivement attaqué et d'autre part, avec la forte hausse du secteur. En revanche, la surpondération du secteur Technologie a diminué alors que le poids du secteur dans l'indice augmentait après l'OPA sur Alcatel par Nokia et l'inclusion de ce dernier dans le CAC 40, et alors que nous avons pris des profits partiels sur la ligne. Nous avons également renforcé le secteur Télécom en augmentant la ligne en Orange et en créant une ligne en Iliad, lorsque nous attendions une concentration du secteur avec les discussions annoncées entre Orange et Bouygues. Si ce rapprochement ne s'est pas produit, nous pensons que des discussions entre opérateurs reprendront en 2017 et que les valorisations modérées des acteurs laissent de la marge d'appréciation. Nous avons d'ailleurs complété par la suite la ligne en Iliad, le titre étant sous pression avec l'arrêt des négociations, et l'implantation de la société en Italie offrant un potentiel de création de valeur supplémentaire.

Dans le pétrole, nous avons renforcé la ligne en Technip. L'opération de fusion avec FMC, au-delà du bénéfice des importantes synergies de coûts qu'elle engendre, améliore sensiblement le positionnement du groupe en élargissant la gamme de services et produits offerts. Ainsi, le groupe devrait être parmi les mieux placés pour profiter de la reprise des investissements pétroliers qui pourrait intervenir en 2017.

Nous avons renforcé certaines lignes lorsque les titres nous semblaient exagérément attaqués. Nous avons ainsi accru notre participation dans Publicis après la baisse du titre qui a accompagné la publication d'une croissance organique décevante à l'automne 2015, pensant que le pire est désormais dépassé en termes de conjoncture publicitaire. Nous avons aussi renforcé la position de la SICAV en Casino. Le titre était fortement attaqué suite à un rapport, selon nous erroné, évoquant une incapacité du groupe à rembourser sa dette. Nous pensons que cette baisse constituait une opportunité de renforcement alors les activités françaises étaient en voie de redressement et que les cessions de murs annoncées allégeaient la dette. Nous sommes désormais surpondérés sur Accor alors que la valorisation, si l'on prend en compte la valeur des actifs immobiliers isolés dans une structure séparée, ne reflète pas le potentiel de croissance des résultats, affectés à court terme par les attentats. Nous sommes également désormais surpondérés sur Air Liquide excessivement sanctionné selon nous après son acquisition américaine. Nous avons augmenté notre position en Gemalto alors que le titre apparaissait excessivement attaqué dans la baisse du marché. Si le groupe subit une baisse de son activité dans les télécom, les autres activités de sécurité offrent toujours un fort potentiel de croissance. En juillet, nous avons renforcé notre ligne en Axa. Le titre a souffert de la transition managériale, des craintes liées au Brexit alors que son exposition est désormais limitée, de l'environnement de taux bas. La valorisation est attractive et l'ambitieux plan 2020 semble réaliste.

Nous avons aussi réinvesti en titres Alstom le produit de son OPRA, convaincus du potentiel de croissance et de renforcement des marges de la société recentrée sur le transport.

Nous avons enfin créé une nouvelle ligne en Atos alors que la société informatique enregistre désormais une croissance organique positive, appelée à s'accélérer avec la réorganisation mise en place et avec le big data, les paiements en ligne et la nécessité de sécurité des systèmes informatiques.

Tout au long de l'exercice, nous avons pris des profits sur des titres ayant bien performé. Ce fut le cas sur Cap Gemini après le beau parcours boursier du titre. La valeur reste cependant sensiblement surpondérée dans le portefeuille. Nous avons également pris des profits sur Euronext, Nokia, détenu du fait de son OPA sur Alcatel, Rheinmetall et Thalès.

Nous avons également allégé la ligne en Coface en raison de craintes sur les conséquences de la hausse de la sinistralité dans les pays émergents.

### Taux

Les stratégies mises en œuvre au cours de l'exercice dans le cadre de la gestion de la poche obligataire sont les suivantes :

La duration a constitué une thématique importante sur la période considérée. Nous avons adopté un biais long par rapport à l'indice de référence au cours du premier semestre 2016, sur la France ainsi que sur l'Espagne de façon plus opportuniste. A la suite du « Brexit », nous sommes revenus à la neutralité en termes de duration, avant d'alléger davantage en septembre et de passer légèrement sous-pondéré sur l'Espagne en raison de la montée du risque politique et des niveaux de taux historiquement bas. Etant donnée la baisse des taux généralisée au cours de l'année, cette posture s'est révélée fructueuse.

La valeur relative intra zone euro a été moins utilisée que lors de l'année précédente. Les écarts de taux tant entre pays périphériques et « cœur » qu'entre pays « semi-cœur » et « cœur » sont restés à des niveaux faibles en raison de la politique accommodante de la BCE. Nous avons ainsi adopté une approche plus sélective en termes d'investissement en valeur relative au cours de la période. Nous avons maintenu une sous-pondération des pays « cœur » (Allemagne en tête principalement sur la partie courte de la courbe) et une surpondération des pays « semi-cœur » pour des raisons de portage principalement. Nous sommes intervenus de façon plus opportuniste sur la dette des pays périphériques, estimant que le potentiel de compression était faible en rapport aux risques pesant sur la zone euro.

La pente a de même été une thématique de moindre importance pour la SICAV. Les courbes se sont globalement aplaties jusqu'à la fin du mois de juillet 2016 en raison notamment des flux acheteurs des banques centrales dans le cadre du programme d'assouplissement quantitatif. Les agences de trésorerie des pays de la zone Euro ont profité de ce contexte de taux bas pour émettre de la dette sur des maturités très éloignées (notamment 50 ans), pesant sur la partie longue des courbes de taux et entraînant une rentification temporaire des courbes de taux en avril. La tendance s'est légèrement inversée lors du mois d'août, en raison notamment de la remontée des perspectives d'inflation et des discours de certaines banques centrales.

Le crédit a constitué l'autre moteur principal de la performance sur l'exercice, offrant une diversification par rapport aux rendements des dettes souveraines et profitant de l'annonce d'obligations du secteur privé par les banques centrales. Ce moteur a principalement été utilisé sur la partie courte de la courbe des taux (jusqu'à 5 ans environ) en substitution des dettes d'Etat offrant des rendements proches de zéro ou négatifs (ex : Allemagne, Pays-bas, France...) durant l'ensemble de l'exercice. Nous avons ainsi maintenu des positions sur des émetteurs du secteur privé bénéficiant d'une notation élevée (« Investment grade ») par les principales agences de notation. La sélectivité, le timing et la granularité sont restés des priorités importantes dans le cadre de la gestion de notre exposition au crédit.

Sur la période, la performance de la SICAV s'est élevée à +3,91% (+4,30% pour son indice composite 65% CAC 40 - 35% JPM EMU).

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

#### Evolution de la valeur liquidative

Au cours de l'exercice écoulé, la valeur liquidative d'Afer-Sfer est passée de 52,83 euros à 54,61 euros.

#### Evolution de l'actif net et des souscriptions

L'actif net de votre société était de 4 101 516 633,99 euros le 30 septembre 2015.

Au cours de l'exercice :

- les souscriptions nouvelles se sont élevées à 2 209 527 actions alors que 849 732 actions étaient présentées au rachat,

ce qui a porté le nombre total d'actions ouvrant droit à distribution à 78 995 172 à la clôture de l'exercice, représentant un actif net de 4 314 385 752,27 euros au 30 septembre 2016.

#### **Politique de vote**

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet d'Aviva Investors France via le lien <http://www.avivainvestors.fr>.

Le rapport sur l'exercice par la Société de Gestion des droits de vote est disponible sur son site internet ou dans le rapport annuel de l'OPC.

#### **Commissions de mouvement**

Ces commissions sont attribuées à 100% aux conservateurs au titre de leurs prestations de suivi et d'enregistrement des instructions.

#### **Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires**

Les intermédiaires autorisés sont référencés sur une liste régulièrement mise à jour par Aviva Investors France. L'ajout d'un intermédiaire sera effectué à partir du résultat de l'étude préalable de l'ensemble des services qu'il propose. Une évaluation de l'ensemble des prestations des intermédiaires autorisés est conduite conformément aux dispositions applicables en la matière et selon une périodicité définie par la société de gestion, laquelle évaluation pourra entraîner éventuellement un ou plusieurs retraits de la liste.

Les principaux critères pour la sélection des intermédiaires sont les suivants :

- La qualité de leur recherche (couverture globale ou spécialisée...).
- La pertinence des tarifs en fonction des prestations.
- La pertinence de leurs conseils (alertes, signaux...).
- La qualité de l'exécution des opérations administratives (règlement livraison).
- La possibilité d'organiser des contacts directs avec les entreprises.

#### **Frais d'intermédiation**

Conformément à l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : [www.avivainvestors.fr](http://www.avivainvestors.fr).

**Risque global**

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et s. du Règlement général de l'AMF.

**Politique ISR de la Société de gestion / de la SICAV**

En tant qu'investisseur de long terme, le statut d'Aviva Investors France s'apparente, pour les entreprises dans lesquelles Aviva Investors France investit, à celle d'un partenaire avec lequel elles discutent régulièrement de leur situation, des évolutions qu'elles entendent conduire et des politiques qu'elles mettent en place ; ces discussions sont notamment l'occasion d'évoquer l'ensemble des thématiques associées au développement durable et à la responsabilité sociétale des entreprises afin d'orienter leur mode de fonctionnement vers des pratiques conformes aux principes ESG.

Cet engagement d'Aviva Investors France trouve également sa traduction dans la politique de vote par elle conduite aux assemblées des entreprises, politique dont les principes sont rappelés sur le site internet de la société de gestion ([www.avivainvestors.fr](http://www.avivainvestors.fr)).

En sa qualité de prestataire de services d'investissement, Aviva Investors France est soumise aux dispositions du code monétaire et financier, au règlement général de l'AMF et aux règlements de déontologie de l'AFG.

Dans ce cadre, Aviva Investors France a mis en place, aux fins de prévenir tout risque de blanchiment, de fraude ou de corruption, d'une part un « dispositif opérationnel de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes », d'autre part un « dispositif opérationnel de lutte contre la fraude et la corruption » qui lui sont propres.

Par ailleurs, Aviva Investors France considère toute aide financière, directe ou indirecte, octroyée en connaissance de cause à une activité de fabrication ou de commerce d'armes controversées, comme incompatible tant avec la réglementation en vigueur qu'avec les valeurs d'entreprise qu'Aviva Investors France promeut. Aviva Investors France a donc décidé d'exclure tout investissement dans des entreprises impliquées dans la fabrication et le commerce d'armes controversées, et cela indépendamment du pourcentage du chiffre d'affaires de ladite entreprise issu de ces activités.

S'agissant des gestions par elle conduites, Aviva Investors France a introduit depuis plusieurs années, dans le souci d'une meilleure anticipation des risques de long terme, la prise en compte de critères ESG dans l'analyse des titres susceptibles d'intégrer ses portefeuilles. L'intégration des questions environnementales, sociales et de gouvernances (ESG) dans l'analyse et la réflexion conduisant au processus d'investissement est en effet de nature à optimiser la création de valeur pour les clients.

Enfin, Aviva Investors France a plus spécifiquement développé une gamme de produits financiers ISR.

Toutes informations complémentaires sur l'approche ISR d'Aviva Investors France, les fonds ISR dont elle assure la gestion ou, plus généralement, sur les procédures par elle appliquées sont accessibles via le site internet de la société de gestion (accessible via le lien [www.avivainvestors.fr](http://www.avivainvestors.fr)).

**Résultats et affectation des résultats**

De l'examen des comptes, il ressort un résultat net de l'exercice 2015 - 2016 de 113 083 520,04 euros.

A ce résultat, s'ajoutent ou se retranchent les éléments suivants :

- Compte de régularisation des revenus de l'exercice	-800 425,19 €
- Acomptes versés au titre de l'exercice	-15 746 386,62 €
- Report à nouveau	95 165 160,50 €
Compte tenu de ces éléments, le résultat à affecter s'élève à :	193 302 719,11 €

Par ailleurs, il est précisé que, en raison :

- du report des plus-values enregistré au titre de l'exercice précédent pour un montant de 145 623 556,06 €, majoré des entrées enregistrées sur l'exercice, soit un total de 148 174 173,62 €,
  - d'un montant de plus-values enregistrées sur l'exercice de 62 249 611,53 €,
- le montant total des plus-values distribuables au titre de l'exercice sous revue s'élève à 210 423 785,15 €.

L'Assemblée générale approuve l'affectation des résultats telle que proposée par le Conseil d'administration conformément à l'article 27 des statuts « Affectation des résultats ». Elle décide en conséquence :

- La distribution à titre de solde de dividende, de la somme de :	5 529 662,04 €
- La capitalisation de la somme de :	0,00 €
- L'affectation en report à nouveau de l'exercice de :	187 773 057,07 €
- Le report de la totalité des plus-values distribuables au titre de l'exercice, en ce compris, le report à nouveau de l'exercice antérieur, soit la somme de :	210 423 785,15 €



Le dividende net global par action est arrêté à 0,27 euro. Le Conseil constate que les acomptes déjà distribués au cours de l'exercice, majorés du solde décidé le 18 novembre 2016 et mis en paiement le 16 décembre 2016, de 0,07 euro par action, représentent l'intégralité du revenu distribuable au titre de l'exercice clos.

### Composition du Conseil d'Administration

Nous vous informons des mouvements suivants qui concernent le Conseil d'Administration :

Le mandat d'administrateur de la société AVIVA VIE, représentée par Monsieur Baptiste BUISSON, arrivant à échéance à l'issue de la présente Assemblée générale, notre Conseil propose à l'Assemblée de le renouveler pour une durée de six exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021-2022.

Le mandat d'administrateur de l'Association Française d'Epargne et de Retraite (AFER), représentée par Monsieur Jack LEQUERTIER, arrivant à échéance à l'issue de la présente Assemblée générale, notre Conseil propose à l'Assemblée de le renouveler pour une durée de six exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021-2022.

Le mandat d'administrateur de la société AVIVA EPARGNE RETRAITE (AER), représentée par Madame Laurence MITROVIC, arrivant à échéance à l'issue de la présente Assemblée générale, notre Conseil propose à l'Assemblée de le renouveler pour une durée de six exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021-2022.

Le mandat d'administrateur de la société AFER EUROPE +, représentée par Madame Agnès NARJOZ-LESAUX, arrivant à échéance à l'issue de la présente Assemblée générale, notre Conseil propose à l'Assemblée de le renouveler pour une durée de six exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021-2022.

### Répartition des jetons de présence

Le Président informe les membres du Conseil qu'il a été décidé de ne pas verser de jetons de présence aux administrateurs au titre de l'exercice 2015-2016. Cette décision sera soumise au vote des actionnaires lors de la prochaine Assemblée.

### Modalités de fonctionnement de la SICAV

Conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce

Le Président indique qu'aucune convention relevant des dispositions de l'article L 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Conventions visées par l'article L. 225-39 du Code de commerce

Le Président communique aux membres du Conseil la liste et l'objet des conventions courantes et conclues à des conditions normales par la SICAV et

- ses dirigeants,
- les actionnaires de la SICAV disposant de plus de 10% des droits de vote dans celle-ci, ou avec une société contrôlant une société actionnaire disposant de plus de 10% des droits de vote,
- toutes entreprises avec lesquelles la SICAV a un dirigeant commun.

La convention relevant de l'article L.225-39 du code de commerce est la suivante :

- Délégation de gestion financière, administrative et comptable contractée avec Aviva Investors France.

### Autres informations

L'arrêt Aberdeen a autorisé la possibilité de réclamations auprès des autorités fiscales de différents pays.

En effet, dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi, lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces dernières subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc contraire au droit de l'Union Européenne. Plusieurs décisions de la Cour de justice de l'Union Européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion prévoit de procéder à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les OPC domiciliés en France lorsque les perspectives de remboursement des retenues à la source peuvent être estimées comme favorables aux fonds concernés. S'agissant de procédures de réclamations auprès des autorités fiscales concernées, le remboursement susceptible d'être obtenu in fine est incertain tant dans son montant en principal et le cas échéant en intérêts qu'en terme de délais.

### Politique de rémunération

Aviva Investors France s'est dotée d'une « Politique de rémunération » applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AIF, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société.

Cette « Politique de rémunération » intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de l'activité de gestion de FIA. Par ailleurs, AIF est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'information, la Politique est disponible sur demande auprès de la société de gestion.



# informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code du Commerce, nous vous rendons compte ci-après des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice :

## **Monsieur Denis LEHMAN**

- Président Directeur Général et Administrateur de la SICAV Aviva Convertibles
- Président Directeur Général et Administrateur de la SICAV AVIVA Oblig International
- Président Directeur Général et Administrateur de la SICAV Aviva Europe
- Président Directeur Général et Administrateur de la SICAV Aviva Obliréa
- Président du Conseil d'Administration et Administrateur de la SICAV Afer-Sfer
- Administrateur de la SICAV Aviva Rendement Europe
- Président Directeur Général et Administrateur de la SICAV Aviva Patrimoine
- Membre du Directoire d'Aviva Investors France
- Administrateur d'Aviva Investissements

## **Madame Laurence MITROVIC**

- Représentant permanent d'AVIVA EPARGNE RETRAITE dans la SICAV AFER-SFER
- Représentant permanent d'AVIVA FRANCE dans SOFRAGI
- Représentant permanent d'AVIVA FRANCE dans VICTOIRE SIRIUS
- Représentant permanent d'AVIVA VIE dans CROISSANCE PIERRE II
- Administrateur d'AVIVA EPARGNE RETRAITE
- Administrateur de VIP CONSEILS
- Administrateur de l'UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE
- Administrateur de la SICAV BETELGEUSE
- Membre du Conseil de Surveillance d'AVIVA INVESTORS France

## **Madame Agnès NARJOZ**

- Administrateur d'AFER EUROPE +
- Représentant permanent d'AFER-EUROPE + dans la SICAV AFER-SFER
- Administrateur de DUCASSE DEVELOPPEMENT
- Administrateur de EGeen Inc

## **Monsieur Jack LEQUERTIER**

- Secrétaire Général de l'AFER
- Administrateur du GIE AFER– Secrétaire Général de l'AFER
- Président de la SASU Jack Lequertier Conseil
- Membre du Directoire de la SA à Directoire et Conseil de Surveillance CAM CEREALES
- Conseiller en Investissements Financiers (CIF)
- Membre de l'Association agréée par l'AMF – l'ACIFTE (Analystes et Conseillers en Investissements Finance et Transmission d'Entreprise)
- Membre de la SFAF (Société française des Analystes Financiers)
- Représentant permanent de l'AFER dans la SICAV AFER-SFER

**Monsieur Baptiste BUISSON**

- Représentant permanent d'AVIVA VIE dans la SICAV AFER-SFER
- Représentant permanent d'AVIVA ASSURANCES dans la SICAV AVIVA EUROPE
- Représentant permanent d'AVIVA VIE dans la SICAV AVIVA INVESTORS BRITANNIA
- Représentant permanent d'AVIVA VIE dans la SICAV VICTOIRE SIRIUS
- Administrateur de la SICAV BETELGEUSE
- Administrateur de AIREF SGP, Société Anonyme

**Monsieur Stéphane CAMON**

- Administrateur d'AVIVA VIE
- Administrateur d'AVIVA EPARGNE RETRAITE
- Administrateur et Directeur Général du GIE AFER
- Administrateur d'EPARGNE ACTUELLE
- Représentant permanent d'AVIVA France dans l'UNION FINANCIERE DE France BANQUE
- Administrateur de la SICAV AFER-SFER
- Mandataire pour la succursale belge d'AVIVA VIE
- Mandataire pour la succursale belge d'AVIVA EPARGNE RETRAITE

**Madame Florence GILLES**

- Administrateur de la SICAV AFER-SFER

**Madame Frédérique NAKACHE**

- Directeur Général de la SICAV AFER-SFER
- Président Directeur Général de la SICAV AVIVA DEVELOPPEMENT
- Président Directeur Général de la SICAV AVIVA VALEURS FRANCAISES

# rapport général du commissaire aux comptes

**AFER SFER**

**Société d'Investissement à Capital Variable**

**Siège social : 14, rue Roquépine 75008 PARIS**

**Agrément A.M.F. Le 27 janvier 1995**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre conseil d'administration, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AFER SFER, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. S'agissant d'un OPCVM, il ne porte pas sur les bases de données fournies par des tiers indépendants pour l'élaboration des tableaux d'exposition aux risques et l'état de hors bilan inclus dans les comptes annuels. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

Les appréciations auxquelles j'ai procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portent notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble.

Les appréciations ainsi portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 18 novembre 2016



**B. VAILLANT**  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

# rapport spécial du commissaire aux comptes

**AFER SFER**

**Société d'Investissement à Capital Variable**

**Siège social : 14, rue Roquépine 75008 PARIS**

**Agrément A.M.F. Le 27 janvier 1995**

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**sur les Conventions Réglementées**

**(Exercice clos le 30 septembre 2016)**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Je vous informe qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Fait à Paris, le 18 novembre 2016.



**B. VAILLANT**  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

# comptes annuels



# BILANactif

	30.09.2016	30.09.2015
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>4 301 006 155,99</b>	<b>4 096 584 345,22</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 010 053 934,11	2 847 271 090,40
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	968 473 316,48	1 054 544 221,98
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	309 725 150,40	193 223 282,84
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	12 753 755,00	1 545 750,00
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>19 884 955,51</b>	<b>9 263 969,32</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	19 884 955,51	9 263 969,32
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Liquidités	-	-
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>4 320 891 111,50</b>	<b>4 105 848 314,54</b>

# BILAN passif

	30.09.2016	30.09.2015
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	3 910 659 248,01	3 856 142 521,32
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	148 174 173,62	41 695 803,42
• Report à nouveau	95 165 160,50	12 704,64
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	62 249 611,53	103 927 752,64
• Résultat de l'exercice	98 137 558,61	99 737 851,97
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>4 314 385 752,27</b>	<b>4 101 516 633,99</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>4 077 855,00</b>	<b>1 545 750,00</b>
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	4 077 855,00	1 545 750,00
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>1 968 466,63</b>	<b>1 950 329,59</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 968 466,63	1 950 329,59
<b>Comptes financiers</b>	<b>459 037,60</b>	<b>835 600,96</b>
Concours bancaires courants	459 037,60	835 600,96
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>4 320 891 111,50</b>	<b>4 105 848 314,54</b>

# HORS-bilan

30.09.2016

30.09.2015

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	279 014 460,00	72 825 150,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	48 565 810,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	52 458 139,52	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	30.09.2016	30.09.2015
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	3,74
• Produits sur actions et valeurs assimilées	110 789 609,50	102 877 331,02
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	25 766 398,22	38 488 836,29
• Produits sur titres de créances	18 128,96	26 388,88
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>136 574 136,68</b>	<b>141 392 559,93</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-65 642,78	-23 939,06
• Autres charges financières	-52 097,96	-24 016,00
<b>Total (II)</b>	<b>-117 740,74</b>	<b>-47 955,06</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>136 456 395,94</b>	<b>141 344 604,87</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-23 372 875,90	-24 427 467,41
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>113 083 520,04</b>	<b>116 917 137,46</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	800 425,19	-820 038,25
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-15 746 386,62	-16 359 247,24
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>98 137 558,61</b>	<b>99 737 851,97</b>

# 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

## **Règles d'évaluation des actifs**

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : Finalim, Bloomberg ou Reuters ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant. Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour.

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> *OPC et fonds d'investissement non cotés*

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend d'Aviva Investors France, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle lors de leur acquisition est supérieure à trois mois sont évalués jusqu'à leur échéance au taux de marché, majoré, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les titres de créance négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle lors de leur acquisition est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice », en linéarisant, sur la durée de vie restant à courir, la différence entre leur valeur d'acquisition et leur valeur de remboursement.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation publié par la Banque Centrale Européenne.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

### **Méthode de comptabilisation**

#### Comptabilisation des frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

#### Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

### **Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan**

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPCVM).

### **Frais de fonctionnement et de gestion**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs, qui sont donc facturées à l'OPCVM.
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- Les coûts/frais opérationnels directs ou indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la Société de Gestion (CAC, dépositaire, conservateur, distribution, avocat)	Actif net hors OPCVM	0,60% maximum TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(1)
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	de 13 à 156 euros TTC (selon le pays)
Commission de surperformance	Néant	Néant

(1) L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion et frais de gestion externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

### **Devise de comptabilité**

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

**Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs**

- Changement intervenu : Le 30 juin et 8 juillet 2016, mise à jour du siège social et ajout de mentions relatives à la directive UCITS V (dépositaire, politique de rémunération et politique de vote).

- Changement à intervenir : Néant.

**Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

**Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions**

Capitalisation et/ou distribution du résultat net et des plus-values réalisées.





Devise	30.09.2016	30.09.2015
	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>4 101 516 633,99</b>	<b>4 081 723 169,00</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	116 752 249,62	43 462 919,32
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-46 268 083,56	-148 748 535,99
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	74 879 637,30	132 653 160,42
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-11 001 434,43	-31 223 830,82
Plus-values réalisées sur contrats financiers	18 517 560,74	16 840 505,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-19 747 311,00	-11 625 425,00
Frais de transaction	-844 395,21	-1 063 753,55
Différences de change	2 645,16	-5 096,85
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-4 425 748,44	-77 726 478,66
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	454 968 381,92	459 394 130,36
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	459 394 130,36	537 120 609,02
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-6 108 235,00	1 431 910,00
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-4 937 285,00	1 170 950,00
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 170 950,00	-260 960,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-6 224 900,32	-4 759 799,10
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	113 083 520,04	116 917 137,46
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-15 746 386,62	-16 359 247,24
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>4 314 385 752,27</b>	<b>4 101 516 633,99</b>

# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	39 846 383,82	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	928 626 932,66	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	95 248 780,00	183 765 680,00	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	52 458 139,52	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	928 626 932,66	-	39 846 383,82	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	459 037,60
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	95 248 780,00	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	5 394 096,24	41 047 183,30	192 699 783,93	729 332 253,01
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	459 037,60	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	19 681 410,00	75 567 370,00
Autres opérations	-	-	-	-	-

### 3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

### 3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>		<b>19 884 955,51</b>
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Dépôts de garantie (versés)		15 042 720,00
Coupons à recevoir		4 842 235,51
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
<b>Dettes</b>		<b>1 968 466,63</b>
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnés		1 968 466,63
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

**3.6. Capitaux propres**

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	2 209 527	116 752 249,62	849 732	46 268 083,56
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	<b>0,56</b>
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	<b>147 868,83</b>
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	<b>néant</b>
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....	<b>néant</b>

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	<b>309 725 150,40</b>
- autres instruments financiers	-

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** (En devise de comptabilité de l'Opc)**Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
10/03/16	5 517 548,40	0,07	-	-
09/06/16	5 490 163,98	0,07	-	-
15/09/16	4 738 674,24	0,06	789 779,04	0,01
-	-	-	-	-
<b>Total acomptes</b>	<b>15 746 386,62</b>	<b>0,20</b>	<b>789 779,04</b>	<b>0,01</b>

	30.09.2016	30.09.2015
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	95 165 160,50	-
Résultat	98 137 558,61	99 737 851,97
<b>Total</b>	<b>193 302 719,11</b>	<b>99 737 851,97</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	5 529 662,04	6 210 830,16
Report à nouveau de l'exercice	187 773 057,07	93 527 021,81
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>193 302 719,11</b>	<b>99 737 851,97</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	78 995 172	77 635 377
Distribution unitaire	0,07	0,08
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	<b>848 895,83</b>	<b>567 181,97</b>

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-

	30.09.2016	30.09.2015
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	148 174 173,62	41 695 803,42
Plus et moins-values nettes de l'exercice	62 249 611,53	103 927 752,64
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>210 423 785,15</b>	<b>145 623 556,06</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	210 423 785,15	145 623 556,06
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>210 423 785,15</b>	<b>145 623 556,06</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	78 995 172	-
Distribution unitaire	-	-

## 3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	30.09.2016	30.09.2015	30.09.2014	30.09.2013	28.09.2012
<b>Actif net</b>	<b>4 314 385 752,27</b>	4 101 516 633,99	4 081 723 169,00	3 632 478 667,22	3 214 135 917,98
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>78 995 172</b>	77 635 377	79 541 729	79 095 690	83 147 983
<b>Valeur liquidative</b>	<b>54,61</b>	52,83	51,31	45,92	38,65
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)</b>	<b>0,27</b>	0,29	0,25	0,23	0,19
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	<b>0,01</b>	0,01	0,01	-	0,01
<b>Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup></b>	-	-	1,62	0,66	1,14

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création de la Sicav : 15 février 1995.



# armexes

## 4 inventaire

Afer-Sfer Valeurs mobilières Action	Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0001149590		L'OREAL PRIME 2013	PROPRE	216 969.00	36 472 488.90	EUR	0.85
NL0000226223		STMICROELECTRONICS NV	PROPRE	4 007 168.00	29 116 082.69	EUR	0.67
NL0006294274		Euronext	PROPRE	294 963.00	11 204 169.56	EUR	0.26
NL0000400653		GEMALTO	PROPRE	406 846.00	23 222 769.68	EUR	0.54
NL0000235190		AIRBUS GROUP	PROPRE	1 894 496.00	101 999 664.64	EUR	2.36
LU0569974404		APERAM	PROPRE	747 684.00	30 060 635.22	EUR	0.70
LU0323134006		ARCELORMITTAL SA	PROPRE	8 651 751.00	47 134 739.45	EUR	1.09
FR00013176526		VALEO SA	PROPRE	1 111 304.00	57 710 016.72	EUR	1.34
FR00010667147		COFACE	PROPRE	885 113.00	5 708 978.85	EUR	0.13
FR00010613471		SUEZ SA ACT	PROPRE	1 377 542.00	20 242 979.69	EUR	0.47
FR00010242511		ELECTRICITE DE FRANCE SA	PROPRE	1 101 150.00	11 925 454.50	EUR	0.28
FR00010220475		ALSTOM	PROPRE	1 759 114.00	41 418 339.13	EUR	0.96
FR00010208488		ENGIE SA	PROPRE	271 429.00	3 743 005.91	EUR	0.09
FR00000133308		ORANGE	PROPRE	8 060 934.00	112 288 810.62	EUR	2.60
FR00000131104		BNP PARIBAS	PROPRE	3 562 571.00	163 058 874.67	EUR	3.78
FR00000130809		SOCIETE GENERALE A	PROPRE	3 090 254.00	95 118 018.12	EUR	2.20
FR00000130577		PUBLICIS GROUPE	PROPRE	1 253 264.00	84 369 732.48	EUR	1.96
FR00000127771		VIVENDI	PROPRE	2 973 770.00	53 379 171.50	EUR	1.24
FR00000125585		CASINO GUICHARD	PROPRE	568 182.00	24 602 280.60	EUR	0.57
FR00000125486		VINCI SA	PROPRE	1 819 697.00	123 957 759.64	EUR	2.87
FR00000125338		CAP GEMINI SA	PROPRE	939 799.00	81 931 676.82	EUR	1.90
FR00000125007		COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	2 591 495.00	99 694 812.65	EUR	2.31
FR00000121972		SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	992 926.00	61 620 987.56	EUR	1.43
FR00000121501		PEUGEOT SA	PROPRE	2 890 324.00	39 293 954.78	EUR	0.91
FR00000121329		THALES SA	PROPRE	475 386.00	38 976 898.14	EUR	0.90
FR00000121261		MICHELIN (CGDE)-SA	PROPRE	909 009.00	89 501 026.14	EUR	2.07
FR00000121014		LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	724 645.00	110 001 111.00	EUR	2.55
FR00000120693		PERNOD RICARD	PROPRE	614 724.00	64 761 173.40	EUR	1.50
FR00000120644		DANONE	PROPRE	932 209.00	61 572 404.45	EUR	1.43
FR00000120628		AXA	PROPRE	6 497 413.00	123 061 002.22	EUR	2.85
FR00000120578		SANOFI	PROPRE	3 996 188.00	270 302 156.32	EUR	6.27
FR00000120503		BOUYGUES	PROPRE	921 532.00	27 180 586.34	EUR	0.63
FR00000120404		ACCOR SA	PROPRE	1 360 271.00	48 031 169.01	EUR	1.11
FR00000120321		L'OREAL	PROPRE	3 722.00	625 688.20	EUR	0.01
FR00000120271		TOTAL	PROPRE	7 938 091.00	334 749 297.47	EUR	7.76
FR00000120172		CARREFOUR SA	PROPRE	883 803.00	20 384 916.20	EUR	0.47
FR00000120073		AIR LIQUIDE	PROPRE	256 132.00	24 447 799.40	EUR	0.57

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000051732	ATOS SE	PROPRE	196 316.00	18 830 630.72	EUR	0.44
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PROPRE	1 196 062.00	10 499 032.24	EUR	0.24
FI0009000681	NOKIA OYJ	PROPRE	9 897 184.00	51 069 469.44	EUR	1.18
DE0007030009	RHEINMETALL AG	PROPRE	1 111 270.00	6 894 289.20	EUR	0.16
DE0006047004	HEIDELBERGCEMENT AG	PROPRE	4 448 675.00	37 729 080.75	EUR	0.87
FR0010533075	GROUPE EUROTUNNEL SE	PROPRE	1 435 163.00	13 829 230.67	EUR	0.32
FR0004035913	ILIAD	PROPRE	99 179.00	18 526 637.20	EUR	0.43
FR0000131708	TECHNIP SA	PROPRE	798 574.00	43 658 040.58	EUR	1.01
FR0000121147	FAURECIA	PROPRE	700 060.00	24 432 094.00	EUR	0.57
FR0013181884	CGG	PROPRE	296 634.00	6 825 548.34	EUR	0.16
FR0012757854	SPIE SA	PROPRE	817 953.00	14 490 037.40	EUR	0.34
FR0000053951	AIR LIQUIDE PRIME FIDELITE	PROPRE	737 086.00	70 354 858.70	EUR	1.63
FR0013201381	AIR LIQUIDE SA RIGHT 28/09/2016	PROPRE	1 141 696.00	2 955 850.94	EUR	0.07
FR0013055100	ENGIE PRIME DE FIDELITE 2018 18	PROPRE	212 437.00	2 929 506.23	EUR	0.07
FR0013053121	CREDIT AGRICOLE PRIME FIDELITE 2018	PROPRE	518 657.00	4 552 771.15	EUR	0.11
FR0013018769	AIR LIQUIDE SA - PRIME DE FIDELITE 2018	PROPRE	148 485.00	14 172 893.25	EUR	0.33
FR0011832237	PEUGEOT BON DE SOUSCRIPTION 29/04/2017	PROPRE	1 288 019.00	3 220 047.50	EUR	0.07
FR0012333151	ENGIE SA PRIME FIDELITE 17	PROPRE	3 013 849.00	41 560 977.71	EUR	0.96
FR0011636075	CREDIT AGRICOLE SA PRIME DE FIDELITE 14	PROPRE	5 770 372.00	50 652 325.42	EUR	1.17
	<b>Total Action</b>			3 010 053 934.11		69.77
	<b>Obligation</b>					
IT0005096886	ITALY BTP 1.35% 15/04/2022	PROPRE	21 380 000.00	22 589 878.43	EUR	0.52
XS1413583839	GENERAL MOTORS FINANCIAL 1.168% 18/05/2020	PROPRE	2 184 000.00	2 250 587.98	EUR	0.05
XS1241710323	NOMURA EUROPE FINANCE NV 1.125% 03/06/2020	PROPRE	3 763 000.00	3 878 836.79	EUR	0.09
DE000A18V138	VONOVIA FINANCE BV 1.625% 15/12/2020	PROPRE	8 100 000.00	8 688 961.36	EUR	0.20
XS0982584004	FGA CAPITAL IRELAND 4% 17/10/18	PROPRE	6 000 000.00	6 694 381.41	EUR	0.16
XS0953093308	ADECCO INT FIN 2.75% 15/11/2019	PROPRE	5 435 000.00	5 995 860.82	EUR	0.14
EU000A1U9803	EURO STABILITY MECHANISM 2.125% 20/11/2023	PROPRE	3 546 739.00	4 228 742.06	EUR	0.10
DE000A1ZY971	DEUTSCHE ANNINGTON FINANCE B.V. 0.875% 30/03/2020	PROPRE	3 014 000.00	3 107 062.82	EUR	0.07
XS1144492532	21 TERE GAS SPA 1.125% 02/01/2020	PROPRE	5 985 000.00	6 250 941.12	EUR	0.14
NL0000102234	NETHERLANDS 4 01/15/37	PROPRE	3 000 000.00	5 256 507.51	EUR	0.12
ES0000012888	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 0.750% 30/07/2021	PROPRE	46 730 000.00	48 396 212.56	EUR	1.12
XS0557252417	RABOBANK NEDERLAND 3.750% 09/11/20	PROPRE	13 900 000.00	16 252 831.81	EUR	0.38
BE0000337460	BELGIUM KINGDOM 1.00% 22/06/2026	PROPRE	2 430 000.00	2 639 216.48	EUR	0.06
BE0000331406	BELGIUM 3.75% 22/06/2045	PROPRE	6 260 000.00	10 732 794.61	EUR	0.25
BE0000324336	BELGIUM 4.50% 28/03/2026	PROPRE	5 640 000.00	8 174 879.15	EUR	0.19
IE00BVC89186	IRELAND 2% 18/02/2045	PROPRE	7 000.00	8 527.11	EUR	
DE0001102408	BUNDESREPUB. DEUTSCHELAND 0% 15/08/2026	PROPRE	27 100 000.00	27 415 173.00	EUR	0.64
PTOTEOE0015	PORTUGAL 5.65% 15/02/2024	PROPRE	3 530 000.00	4 253 064.75	EUR	0.10
FR0012558310	FRANCE GOVT OF 0.1% 01/03/2025	PROPRE	10 410 000.00	11 464 425.47	EUR	0.27
PTGGDAOE0001	GALP GAS NATURAL DISTRIBUCANO 1.375% 19/09/2023	PROPRE	3 383 051.23	3 400 000.00	EUR	0.08
PTOTEOE0007	PORTUGAL 4.1% 15/04/37	PROPRE	3 030 000.00	3 110 236.06	EUR	0.07
ES00000127A2	SPAIN 1.95% 30/07/30	PROPRE	3 535 000.00	3 864 960.53	EUR	0.09
FR0012993103	FRANCE 1.5% 25/05/2031	PROPRE	8 250 000.00	9 477 085.67	EUR	0.22
IT0005083057	ITALY BTP 3.25% 01/09/2046	PROPRE	2 171 000.00	2 677 033.41	EUR	0.06
PTOTEMOE0027	PORTUGAL 4.75 14/06/19	PROPRE	6 000 000.00	6 890 812.06	EUR	0.16
AT0000A105W3	REPUBLIC OF AUSTRIA 1.75% 20/10/23	PROPRE	3 340 000.00	3 892 111.93	EUR	0.09
IT0004489033	BTP 4.75% 01/09/2028	PROPRE	5 306 000.00	7 294 848.57	EUR	0.17

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0011461037	FRANCE OAT 25/05/45	PROPRE	4 160 000.00	6 566 299.69	EUR	0.15
PTOTETO0012	OBRIGAOES DO TESOURO 2.875% 21/07/2026	PROPRE	1 197 000.00	1 160 380.82	EUR	0.03
ES00000128C6	BONOS Y OBLIG DEL ESTADG 2.90% 31/10/2046	PROPRE	3 072 000.00	3 754 207.33	EUR	0.09
IT0001086567	BTP 7.25% 01/11/26	PROPRE	6 380 000.00	10 238 086.14	EUR	0.24
ES0000012411	SPAIN 5.75% 30/07/32	PROPRE	3 350 000.00	5 494 044.42	EUR	0.13
ES00000123C7	SPAIN 5.9% 30/07/26	PROPRE	3 300 000.00	4 922 377.67	EUR	0.11
FR0011348531	LAGARDERE 4.125% 31/10/2017	PROPRE	3 660 000.00	3 882 805.08	EUR	0.09
ES00000127G9	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 2.15% 31/10/2025	PROPRE	7 830 000.00	8 896 312.38	EUR	0.21
BE6286238561	KBC GROEP NV 1% 26/04/2021	PROPRE	8 000 000.00	8 298 991.67	EUR	0.19
DE0001102382	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 1% 15/08/2025	PROPRE	10 600 000.00	11 821 892.35	EUR	0.27
FR0013131877	FRANCE (GOVT OF) 0.5% 25/05/2026	PROPRE	16 430 000.00	17 057 070.98	EUR	0.40
FR0010070060	FRANCE OAT 4.75 04/25/35	PROPRE	5 490 000.00	9 559 556.88	EUR	0.22
ES0000011868	SPAIN 6% 31/01/29	PROPRE	2 400 000.00	3 840 659.53	EUR	0.09
IT0004644735	ITALY BTP 4.50% 01/03/2026	PROPRE	9 210 000.00	12 002 658.13	EUR	0.28
IT0005088850	CASSA DEPOSITI PRESITI 1% 26/01/2018	PROPRE	9 211 000.00	9 384 563.56	EUR	0.22
PTOTEKOE0011	OBRIGAOES DO TESOURO 2.875% 15/10/2025	PROPRE	3 150 000.00	3 178 683.68	EUR	0.07
ES00000122E5	SPAIN4.65 30/07/25	PROPRE	30 000.00	40 156.15	EUR	0.00
ES00000121S7	SPAIN 4.7% 30/07/41	PROPRE	4 330 000.00	6 860 541.33	EUR	0.16
DE0001102341	GERMANY 2.50% 15/08/2046	PROPRE	4 290 000.00	6 762 522.87	EUR	0.16
ES00000120N0	SPAIN 4.9% 30/07/40	PROPRE	4 000 000.00	6 449 093.10	EUR	0.15
DE000A169607	DAIMLER AG 0.875% 12/01/2021	PROPRE	9 900 000.00	10 312 981.37	EUR	0.24
XS1014670233	BANK OF IRLAND 3.25% 15/01/2019	PROPRE	833 000.00	910 680.44	EUR	0.02
ES00000124V5	SPAIN 2.75% 30/04/2019	PROPRE	6 710 000.00	7 288 454.12	EUR	0.17
IT0005172322	BUONI POLIENNALI DEL TES 0.95% 15/03/2023	PROPRE	13 080 000.00	13 368 722.93	EUR	0.31
NL0011819040	NETHERLANDS GOVERNMENT 0.50% 15/07/2026	PROPRE	17 960 000.00	18 848 797.10	EUR	0.44
FR0010773192	FRANCE OAT 4.5 04/25/41	PROPRE	7 700 000.00	14 085 160.34	EUR	0.33
IT0004953417	BTPS 4.5% 01/03/2024	PROPRE	3 900 000.00	4 950 734.92	EUR	0.11
XS1077584024	RYANAIR 1.875% 17/06/2021	PROPRE	2 858 000.00	3 069 101.35	EUR	0.07
IT0005170839	ITALIAN REPUBLIC 1.6% 01/06/2026	PROPRE	27 620 000.00	28 811 484.84	EUR	0.67
IT0005142143	ITALIAN REPUBLIC 0.65% 01/11/2020	PROPRE	14 080 000.00	14 424 947.08	EUR	0.33
IT0005107708	ITALY BTP 0.70% 01/05/2020	PROPRE	8 660 000.00	8 887 865.31	EUR	0.21
IT00050001547	BTPS 3.75% 01/09/2024	PROPRE	25 150 000.00	30 674 134.83	EUR	0.71
IT0003644769	BTP 4.50% 01/02/20	PROPRE	16 400 000.00	18 954 383.43	EUR	0.44
XS1087819634	SCENTRE MGMT LTD 1.5% 17/07/2020	PROPRE	3 000 000.00	3 164 915.01	EUR	0.07
XS1077088984	SPP DISTRIBUCIA 2.625% 23/06/2021	PROPRE	6 485 000.00	7 101 519.44	EUR	0.16
XS1069522057	JEFFERIES GROUP LLC 2.375% 20/05/2020	PROPRE	3 738 000.00	3 905 987.15	EUR	0.09
NL0011220108	NETHERLANDS 0.25% 15/07/2025	PROPRE	12 070 000.00	12 469 031.72	EUR	0.29
IT0005127086	BTPS 2% 01/12/2025	PROPRE	9 210 000.00	9 985 404.65	EUR	0.23
IT0005028003	BTPS 2.15% 12/2021	PROPRE	19 700 000.00	21 653 363.19	EUR	0.50
IT0004966401	ITALY BTP 3.75% 01/05/2021	PROPRE	6 392 000.00	7 513 449.16	EUR	0.17
IT0004898034	ITALY BTP 4.50% 01/05/2023	PROPRE	8 890 000.00	11 282 424.23	EUR	0.26
IT0004807167	VENETO BANCA 5% 23/03/2017	PROPRE	5 150 000.00	5 394 096.24	EUR	0.13
IT0004759673	BTPS 5% 01/03/2022	PROPRE	5 120 000.00	6 399 247.42	EUR	0.15
FR0012938116	FRANCE 1% 25/11/2025	PROPRE	9 880 000.00	10 831 703.20	EUR	0.25
FR0011577170	ICADE 2.25% 30/01/19	PROPRE	5 800 000.00	6 195 466.63	EUR	0.14
FR0011417591	OSEO 2.75% 25/10/2025	PROPRE	8 800 000.00	11 142 068.35	EUR	0.26
FR0010905133	CREDIT AGRICOLE SA 4.5% 30/06/2020	PROPRE	2 330 000.00	2 690 435.04	EUR	0.06
FR0010394437	LA POSTE 4.25% 08/11/21 *EUR	PROPRE	8 100 000.00	10 181 244.72	EUR	0.24

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
ES00000122D7	SPAIN 4% 30/04/20	PROPRE	8 220 000,00	9 553 912,66	EUR	0,22
DE0001135176	GERMANY 5.5% 01/04/31	PROPRE	7 190 000,00	13 101 458,84	EUR	0,30
IE00B3J8CR43	IRELAND 2.40% 15/05/2030	PROPRE	3 000,00	3 710,28	EUR	
NL0010721999	NETHERLANDS 2.75% 15/01/2047	PROPRE	4 390 000,00	7 210 583,47	EUR	0,17
NL0000102317	NETHERLANDS 5.50% 15/01/2028	PROPRE	1 200 000,00	1 992 896,23	EUR	0,05
IT0005162828	BUONI POLIENALI DEL TES 2.70% 01/03/2047	PROPRE	6 310 000,00	6 974 684,84	EUR	0,16
IT0004513641	ITALY BTP 5.00% 01/03/2025	PROPRE	1 600 000,00	2 125 348,82	EUR	0,05
IT0003934657	ITALY BTP 4.00% 01/02/2037	PROPRE	5 220 000,00	7 118 454,08	EUR	0,16
IT0003535157	ITALY BTP 5.00% 01/08/2034	PROPRE	6 270 000,00	9 430 136,76	EUR	0,22
IT0003256820	BTP 5.75% 01/02/33	PROPRE	2 760 000,00	4 409 422,92	EUR	0,10
IT0001278511	BTP 5.25% 01/11/29	PROPRE	5 270 000,00	7 781 763,34	EUR	0,18
IT0001174611	BTP 6.50% 01/11/27	PROPRE	3 920 000,00	6 120 273,84	EUR	0,14
FR0011317783	FRANCE OAT 2.75 10/25/27	PROPRE	9 000 000,00	11 729 971,18	EUR	0,27
FR0010371401	FRANCE OAT 4 10/25/38	PROPRE	6 000 000,00	10 142 159,51	EUR	0,24
ES0000012932	SPAIN 4.20% 31/01/37	PROPRE	1 720 000,00	2 531 388,09	EUR	0,06
ES00000124H4	SPAIN 5.15% 31/10/2044	PROPRE	1 250 000,00	2 182 504,77	EUR	0,05
ES00000124C5	ESPAGNE 5.15% 31/10/2028	PROPRE	770 000,00	1 155 495,74	EUR	0,03
DE0001135366	GERMANY 4.75% 04/07/2040	PROPRE	1 700 000,00	3 438 115,02	EUR	0,08
DE0001135069	BUND 5.625% 04/01/28	PROPRE	638 176,00	1 083 203,35	EUR	0,03
BE0000334434	BELGIUM 0.80% 22/06/2025	PROPRE	2 240 000,00	2 404 213,17	EUR	0,06
BE0000326366	BELGIUM 4.00% 28/03/2032	PROPRE	5 170 000,00	7 991 346,13	EUR	0,19
BE0000320292	BELGIUM 4.25% 28/03/2041	PROPRE	2 000 000,00	3 564 294,58	EUR	0,08
BE0000304130	BELGIUM 5.00% 28/03/2035	PROPRE	4 710 000,00	8 455 949,65	EUR	0,20
BE0000291972	BELGIUM 5.50% 28/03/2028	PROPRE	12 450 000,00	20 308 354,56	EUR	0,47
AT0000A1FAP5	REPUBLIC OF AUSTRIA 1.2% 20/10/2025	PROPRE	2 170 000,00	2 450 300,50	EUR	0,06
AT0000A0VRQ6	REPUBLIC OF AUSTRIA 3.15% 20/06/44	PROPRE	2 490 000,00	4 046 635,81	EUR	0,09
AT0000383864	AUSTRIA 6.25% 15/07/2027	PROPRE	6 840 000,00	11 503 545,26	EUR	0,27
DE0001102390	BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0.5% 15/02/2026	PROPRE	14 020 000,00	14 983 693,53	EUR	0,35
NL0010071189	NETHERLANDS 2.5 01/15/33	PROPRE	1 520 000,00	2 100 946,25	EUR	0,05
FR0011962398	FRANCE 1.75% 25/11/2024	PROPRE	19 130 000,00	22 313 588,99	EUR	0,52
FR0011883966	FRANCE OAT 2.5 05/25/30	PROPRE	9 500 000,00	12 236 855,91	EUR	0,28
DE0001135275	GERMANY 4% 04/01/2037	PROPRE	5 210 000,00	9 240 338,02	EUR	0,21
DE0001135226	DBR 4.75% 04/07/2034	PROPRE	5 600 000,00	10 198 622,58	EUR	0,24
AT0000A10683	REPUBLIC OF AUSTRIA 2.4% 23/05/2034	PROPRE	4 840 000,00	6 478 088,12	EUR	0,15
AT0000A0DXC2	BUND (AUT) 4.85% 15/03/26	PROPRE	800 000,00	1 195 665,58	EUR	0,03
FR0011427848	FRANCE OATI 0.25% 25/07/2024	PROPRE	25 130 000,00	28 381 958,35	EUR	0,66
FR0010171975	OAT 4% 25/04/55	PROPRE	4 810 000,00	9 195 683,08	EUR	0,21
<b>Total Obligation</b>				<b>968 473 316,48</b>		<b>22,45</b>
<b>O.P.C.V.M.</b>						
LU1225026605	AVIVA INVESTORS SICAV MULTI STRATEGY TARGET RETURN FUND	PROPRE	100 913,00	99 588 748,97	EUR	2,31
FR0007390075	AVIVA INVESTORS EURO CREDIT BONDS 1-3 PART BD C	PROPRE	170 564,00	16 742 562,24	EUR	0,39
FR0007385000	Aviva France Opportunités	PROPRE	66 421,00	24 822 191,91	EUR	0,58
FR0010510479	AVIVA INVESTORS MONETAIRE D	PROPRE	531,00	5 289 912,27	EUR	0,12
FR0000095465	Aviva Valeurs Immobilières	PROPRE	56 376,00	18 182 951,28	EUR	0,42
FR0011521525	AI EURO CREDIT BONDS 1-3 HEDGED DURATION	PROPRE	23 203,00	23 905 818,87	EUR	0,55
FR0011024249	AVIVA INVESTORS EURO CREDIT BONDS	PROPRE	15 973,00	21 790 206,87	EUR	0,51
FR0010730630	AVIVA INVESTORS INFLATION EURO	PROPRE	15 680,00	20 656 832,00	EUR	0,48

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
LU1265342649	AVIVA INVESTORS MULTI STRATEGY TARGET INCOME FUND SICAV EUR	PROPRE	80 577,81	78 745 925,99	EUR	1,83
<b>Total O.P.C.V.M.</b>						
<b>Total Valeurs mobilières</b>						
<b>Options</b>						
<b>Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>						
SX5E1912C-01	SX5E/201912/S/3.800.	PROPRE	10 100,00	8 675 900,00	EUR	0,20
<b>Total Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>						
<b>Total Options</b>						
<b>Liquidités</b>						
<b>APPELS DE MARGES</b>						
<b>Total APPELS DE MARGES</b>						
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	Appel marge EUR	PROPRE		3 966 805,00	EUR	0,09
				3 966 805,00		0,09
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>						
<b>DEPOSIT DE GARANTIE</b>						
	Banque EUR BPP	PROPRE		-459 037,60	EUR	-0,01
				-459 037,60		-0,01
<b>Total DEPOSIT DE GARANTIE</b>						
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	Gar sur MAT term V	PROPRE		15 042 720,00	EUR	0,35
				15 042 720,00		0,35
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>						
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>						
	PrComGestFin	PROPRE		-1 988 466,63	EUR	-0,05
				-1 988 466,63		-0,05
<b>Total Liquidités</b>						
<b>Futures</b>						
<b>Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>						
CF191216	CAC 40 1216	VENLIG	-4 144,00	-3 802 035,00	EUR	-0,09
<b>Total Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>						
<b>Taux ( Livraison du sous-jacent )</b>						
IK1121216	EURO-BTP FUTURE 1216	VENLIG	-185,00	103 600,00	EUR	0,01
OAT121216	EURO-OAT FUTURE 1216	VENLIG	-21,00	-16 380,00	EUR	-0,01
OE121216	EURO BOBL 1216	VENLIG	-149,00	7 450,00	EUR	0,01
RX121216	EURO BUND 1216	VENLIG	-276,00	-259 440,00	EUR	-0,01
<b>Total Taux ( Livraison du sous-jacent )</b>						
<b>Coupons</b>						
<b>Action</b>						
FR0000120271	TOTAL SA	ACHLIG	7 938 091,00	4 842 235,51	EUR	0,11
<b>Total Action</b>						
<b>Total Coupons</b>						
<b>Total Afer-Sfer</b>						
				4 314 385 752,27		100,00

# résolutions

## Assemblée Générale Ordinaire du 19 janvier 2017

### Première résolution

#### Approbation des comptes de l'exercice

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes approuve lesdits rapports et comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

### Deuxième résolution

#### Convention visée par l'article L.225-38 du code de commerce

L'Assemblée générale prend acte de ce qu'aucune convention visée par l'article L.225-38 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

### Troisième résolution

#### Jetons de présence

L'Assemblée générale décide ne pas distribuer de jeton de présence au Conseil d'administration pour l'exercice 2015 - 2016.

### Quatrième résolution

#### Affectation du résultat de l'exercice

De l'examen des comptes, il ressort un résultat net de l'exercice 2015 - 2016 de 113 083 520,04 euros.

A ce résultat, s'ajoutent ou se retranchent les éléments suivants :

- Compte de régularisation des revenus de l'exercice	800 425,19 €
- Acomptes versés au titre de l'exercice	-15 746 386,62 €
- Report à nouveau	95 165 160,50 €
Compte tenu de ces éléments, le résultat à affecter s'élève à :	193 302 719,11 €

#### Par ailleurs, il est précisé que, en raison :

- du report des plus-values enregistré au titre de l'exercice précédent pour un montant de 145 623 556,06 €, majoré des entrées enregistrées sur l'exercice, soit un total de 148 174 173,62 €,
  - d'un montant de plus-values enregistrées sur l'exercice de 62 249 611,53 €,
- le montant total des plus-values distribuables au titre de l'exercice sous revue s'élève à 210 423 785,15 €.

L'Assemblée générale approuve l'affectation des résultats telle que proposée par le Conseil d'administration conformément à l'article 27 des statuts « Affectation des résultats ». Elle décide en conséquence :

- La distribution à titre de solde de dividende, de la somme de :	5 529 662,04 €
- La capitalisation de la somme de :	0,00 €
- L'affectation en report à nouveau de l'exercice de :	187 773 057,07 €
- Le report de la totalité des plus-values distribuables au titre de l'exercice, en ce compris, le report à nouveau de l'exercice antérieur, soit la somme de :	210 423 785,15 €

Sur la base de cette répartition, à laquelle sont ajoutés les acomptes versés au titre de l'exercice, le dividende net global par action est donc arrêté à 0,27 euro, assorti, le cas échéant, d'un crédit d'impôt d'un montant déterminé à la date de paiement desdits acomptes.

L'Assemblée Générale constate qu'un acompte de 0,07 euro a été mis en paiement le 16 décembre 2016 et qu'en conséquence l'ensemble des acomptes déjà distribués représente l'intégralité du revenu distribuable au titre de l'exercice clos.

L'acompte se décompose comme suit :

Revenu éligible à la réfaction de 40% pour les personnes physiques :	0,00 €
--	--------

Revenu ouvrant droit à l'option de prélèvement :	0,07 €
• Dont revenus d'obligations et autres titres de créances ouvrant droit à option de prélèvement	0,00 €
• Dont revenus Actions France	0,06 €
• Dont revenus Actions étrangères avec convention	0,01 €
• Dont revenus exonérés	0,00 €
• Autres revenus	0,00 €

Pour l'encaissement de la part éligible du dividende, les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliés en France, sont soumis à un prélèvement obligatoire non libératoire de 21%. Ce prélèvement s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, l'excédent est restitué. Cette part est alors éligible à l'abattement de 40% conformément à l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

L'Assemblée générale donne expressément acte au Conseil d'administration de ce que conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il lui a été rappelé que les dividendes versés au cours des trois derniers exercices sont les suivants :

En euros	Dividende net	Crédit d'impôt	Revenu global
2014-2015	0,29	0,01	0,30
2013-2014	0,25	0,01	0,26
2012-2013	0,23	-	0,23

### Cinquième résolution

#### Renouvellement du mandat d'un administrateur

Le mandat d'administrateur de la société AVIVA VIE, représentée par Monsieur Baptiste BUISSON, arrivant à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale, celle-ci décide de le renouveler pour une durée de six exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021-2022.

### Sixième résolution

#### Renouvellement du mandat d'un administrateur

Le mandat d'administrateur de l'Association Française d'Epargne et de Retraite (AFER), représentée par Monsieur Jack LEQUERTIER, arrivant à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale, celle-ci décide de le renouveler pour une durée de six exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021-2022.

### Septième résolution

#### Renouvellement du mandat d'un administrateur

Le mandat d'administrateur de la société AVIVA EPARGNE RETRAITE (AER), représentée par Madame Laurence MITROVIC, arrivant à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale, celle-ci décide de le renouveler pour une durée de six exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021-2022..

### Huitième résolution

#### Renouvellement du mandat d'un administrateur

Le mandat d'administrateur de la société AFER EUROPE +, représentée par Madame Agnès NARJOZ-LESAUX, arrivant à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale, celle-ci décide de le renouveler pour une durée de six exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021-2022.

### Neuvième résolution

#### Pouvoirs

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.